

**N°14/4.12**

**INTÉGRATION DU POSTE DE DÉLÉGUÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DE  
L'ADMINISTRATION**

---



**Municipalité en corps**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 4 avril 2012.**

**Première séance de commission : mardi 24 avril 2012, à 18 h 30, en la salle des Pas Perdus, 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville**

**TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
1.1	Rappel des objectifs .....	3
1.2	Engagement de la déléguée au développement durable.....	3
<b>2</b>	<b>ACTIONS EFFECTUÉES ET RÉSULTATS .....</b>	<b>3</b>
2.1	Mobilité.....	4
2.2	Energie .....	5
2.3	Promotion de la nature en ville.....	6
2.4	Durabilité dans l'administration .....	7
2.5	Tissu économique.....	7
2.6	Perspectives futures.....	8
<b>3</b>	<b>BILAN.....</b>	<b>8</b>
3.1	Résultats concrets .....	8
3.2	Participation de la société civile et information .....	8
3.3	Visibilité et reconnaissance de la Ville de Morges .....	9
3.4	Soutien à la population et aux services de l'administration communale .....	9
3.5	En termes financiers.....	9
3.6	Réponse du poste aux objectifs fixés par le préavis N°10/2.08 .....	9
<b>4</b>	<b>PROPOSITION .....</b>	<b>10</b>
<b>5</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>10</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

En février 2008, la Municipalité a présenté un préavis au Conseil communal (préavis N° 10/2.08) pour la "création d'un poste de délégué au développement durable au sein de la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable". A cette création de poste s'ajoutait la demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour la mise en œuvre de l'Agenda 21. Ce poste, au taux d'occupation de 80 %, a été accordé pour une durée de trois ans à partir de l'engagement du délégué au développement durable, un point de situation étant prévu à cette échéance. La déléguée au développement durable ayant été engagée en août 2009, il est temps d'effectuer un bilan de l'Agenda 21 morgien et de décider de la suite à donner au poste de Mme Julie Wuerfel. Selon les développements qui suivent dans le présent rapport-préavis, la Municipalité demande d'intégrer le poste de délégué au développement durable au sein de l'administration communale.

### 1.1 *Rappel des objectifs*

Depuis plusieurs législatures, la Municipalité accorde une place importante au développement durable dans les projets qu'elle mène. Pour cette raison, et faisant siennes les conclusions du rapport de la Commission consultative A21 (Eric Bauer "AG 21 Morges – les préalables", 2008), elle avait mis en évidence la nécessité de se doter d'une ressource compétente supplémentaire dévolue à cette tâche afin, d'une part, d'établir un programme cohérent qui fédère les actions déjà entreprises et, d'autre part, de mettre sur pied une organisation, au sein de l'administration, propre à assurer la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Afin de mettre en œuvre des actions concrètes selon une approche intégrée et globale, les objectifs du poste à court, moyen et long termes suivants avaient été identifiés :

- se doter d'une structure interservices dont le fonctionnement assure la mise en œuvre d'un développement durable sur le territoire communal;
- formaliser le concept d'Agenda 21 de la Ville de Morges, définir son programme d'action et le mettre en œuvre;
- assurer le conseil et la promotion du développement durable au sein de l'administration et face aux demandes externes (habitants, associations, propriétaires, architectes, etc.);
- faire de la Ville de Morges un promoteur du développement durable.

### 1.2 *Engagement de la déléguée au développement durable*

Mme Julie Wuerfel est en poste depuis août 2009. Au bénéfice d'une formation d'ingénieure HES en gestion de la nature et d'un diplôme en développement durable, elle a travaillé 3 ans dans une multinationale de plus de 60'000 employés dans le département développement durable qui chapeautait l'ensemble de la société. Elle s'occupait, entre autres, des enjeux énergétiques en lien avec les changements climatiques et les émissions de CO<sub>2</sub>, de la protection de la biodiversité et de la prise en compte des groupes d'intérêt externes à la société.

## 2 ACTIONS EFFECTUÉES ET RÉSULTATS

L'Agenda 21 et ses priorités d'action ont été validés par la Municipalité en février 2010, soit à peine 6 mois après l'engagement de la déléguée au développement durable. Les axes prioritaires retenus sont : la mobilité, l'énergie, la nature en ville, le partenariat avec l'économie et la durabilité dans l'administration.

Des exemples d'actions concrètes de l'Agenda 21 sont présentés dans les chapitres suivants. Sans prétention d'exhaustivité, ils mettent en évidence la diversité des champs d'intervention : énergie, mobilité, biodiversité, responsabilité sociale, efficacité économique. Ils expriment également la diversité quant à la nature des travaux menés : études techniques, partenariats, concertation.

Selon les cas, et souvent cumulativement, Mme Wuerfel intervient en tant que conceptrice, cheffe de projet, organisatrice, coordinatrice des multiples partenaires et réalisatrice des actions. Parallèlement, elle est à disposition de la population, des entreprises morgiennes et des services de l'administration en tant que conseillère pour toutes questions liées au développement durable.

## 2.1 **Mobilité**

### **Objectifs**

Assurer une bonne accessibilité multimodale du territoire et son attractivité par la promotion de la mobilité douce et des transports publics

### **Exemples d'actions mises en œuvre**

#### ***1. Plan mobilité de l'administration communale***

Les objectifs du plan mobilité de l'administration communale sont de proposer des alternatives aux transports individuels motorisés dans les déplacements pendulaires et professionnels, et d'optimiser la gestion des transports des employés de l'administration.

Les mesures du plan mobilité conçu et élaboré par la déléguée ont été définies sur la base :

- d'une enquête menée auprès de l'ensemble des employés sur leurs pratiques de déplacement : ceci a permis d'identifier, de manière qualitative, les besoins des employés et les possibilités d'actions;
- de l'acquisition de données quantitatives complémentaires (distances parcourues pour les déplacements professionnels en voiture, utilisation des véhicules de service, ...);
- d'un géo-positionnement de l'ensemble des employés afin de déterminer avec précision pour chacun les possibilités d'accès aux transports publics, ainsi que la qualité de la desserte, et de comparer le temps de parcours transports publics - voiture.

De plus, un processus de consultation a été mené afin d'identifier la faisabilité et l'acceptation des mesures proposées. Pour ce faire, deux groupes d'accompagnement ont été créés : un groupe d'accompagnement technique, composé des chefs de service, et un groupe d'accompagnement consultatif, composé des membres de la Commission consultative du personnel. Les séances de travail avec ces deux groupes, enrichissantes et constructives, ont permis d'intégrer de nouvelles propositions. De manière générale, les mesures proposées ont été très bien acceptées.

La délégation municipale en charge du projet a validé récemment le plan mobilité de l'administration communale et il sera soumis à la validation municipale début avril, pour une mise en œuvre en juin.

#### ***2. Ateliers de mobilité pour les seniors***

Trois ateliers de mobilité pour les Morgiens de 65 ans et plus ont été mis sur pied en 2011, en collaboration avec Pro Senectute Vaud et Espace Prévention La Côte, dans le cadre du programme cantonal de promotion de la santé "ça marche" :

- deux ateliers transports publics, dont l'objectif était de faciliter les déplacements quotidiens des seniors par une meilleure connaissance pratique des prestations des transports publics et des outils technologiques;
- un atelier de mobilité corporelle, pour améliorer l'équilibre et faciliter les gestes du quotidien.

Trois jours après l'envoi des invitations, les trois ateliers prévus étaient complets, le nombre de places étant limité à 20 par atelier pour des raisons de qualité :

- 100 personnes ont répondu positivement à notre invitation;
- 48 personnes de 66 à 94 ans ont pu être inscrites, dont une majorité entre 70 et 79 ans;
- 52 personnes n'ont malheureusement pas pu participer faute de place.

Les nombreuses réactions positives ainsi que le nombre d'inscriptions démontrent que ces thématiques font partie des préoccupations des aînés. De plus, la prise en compte par la Commune de leurs besoins et leur confort a été saluée à plusieurs reprises.

Les ateliers mobilité pour les seniors ont également fait l'objet d'une bonne couverture médiatique dans la presse écrite et par la RSR.

Au vu de ce succès, la Municipalité a décidé de reconduire cette action en mai 2012 avec à nouveau deux ateliers transports publics et, cette fois, deux ateliers de mobilité corporelle.

## **2.2 Energie**

### **Objectifs**

Diminuer la consommation d'énergie pour le chauffage et augmenter la production locale des énergies sur le territoire morgien, afin de répondre aux enjeux futurs qui se profilent : pénurie de carburants fossiles, arrêt des centrales nucléaires,...

### **Stratégie énergétique**

La stratégie énergétique proposée à la Municipalité et validée le 6 juin 2011, détermine les actions prioritaires à mener jusqu'en 2016. Elle se base sur une photographie actuelle du territoire en matière énergétique et prend en compte la couverture des besoins en chaleur et en électricité dans les bâtiments communaux et privés. Deux priorités majeures en ressortent :

- la diminution de la consommation énergétique pour le chauffage des bâtiments (notamment du patrimoine déjà bâti);
- l'augmentation de la production locale d'énergies renouvelables et de leur utilisation.

### **Exemples d'actions mises en œuvre**

#### ***1. Renouvellement du label Cité de l'énergie***

Ce label permet d'inscrire l'action de la Commune au niveau suisse : il récompense les Communes qui ont une politique durable et efficace en matière d'énergie, de trafic et d'environnement. La Ville de Morges le détient depuis l'an 2000 et la déléguée pilote le processus de renouvellement actuellement en cours. Le dossier de candidature sera présenté à la Commission du label en septembre 2012.

#### ***2. Energie dans les quartiers***

La Municipalité souhaite valoriser l'efficacité énergétique à l'échelle des quartiers. Pour ce faire, il est nécessaire d'étudier de manière fine et systématique chaque zone où un nouveau quartier se dessine afin de définir les mesures adéquates pour minimiser et optimiser les consommations énergétiques. Il s'agit, notamment, d'identifier les synergies possibles entre les différentes constructions, quantifier la part de la chaleur et de l'électricité qu'il est possible de produire sur le site, ou encore déterminer l'orientation des bâtiments la plus propice aux économies d'énergie. Un projet pilote est en cours pour le plan partiel d'affectation "La Prairie-Nord / L'Eglantine". Mme Wuerfel, qui pilote ce projet, a participé à l'élaboration du cahier des charges de l'étude et a négocié sa prise en charge financière intégrale par les services cantonaux. Le concept énergétique de "La Prairie-Nord / L'Eglantine", qui fera partie intégrante du plan partiel d'affectation, arrive à bout touchant.

#### ***3. Promotion de la production locale d'énergies renouvelables***

Deux projets pilotés par la déléguée sont à l'étude à l'échelle communale :

- le chauffage et le refroidissement des quartiers à l'Ouest de Morges par l'utilisation de l'eau du lac (aquathermie) : afin de déterminer la réelle faisabilité de ce réseau et le rôle potentiel de la Ville de Morges dans son développement (notamment celui des Services industriels), une étude complémentaire est en cours pour fournir des informations d'ordres technique et financier. Les résultats sont attendus pour avril 2012.

- la pose de capteurs solaires photovoltaïques sur les toitures communales pour produire de l'électricité : des négociations avec plusieurs partenaires potentiels afin d'équiper tout ou partie des toitures plates communales de panneaux solaires photovoltaïques sont en cours. Le potentiel en termes de puissance, sur l'ensemble des toitures plates communales, est de l'ordre de 700 kW. Toutefois, une analyse plus fine devra déterminer si toutes les toitures sont réellement intéressantes pour ce projet. La possibilité de développer le projet en partenariat public privé est privilégiée.

#### **4. Service de conseils et de contrôles des constructions et rénovations d'importance**

Mis en place en 2011, un service de conseils et de contrôles énergétiques des constructions et des rénovations d'importance permet de proposer aux porteurs de projet, en amont des permis de construire, des améliorations ou des variantes pour la production d'énergie ou l'isolation. A l'heure actuelle, trois dossiers sont en discussion.

#### **5. Subventions énergétiques**

Depuis 2007, la Ville a mis à disposition de la population et des entreprises morgiennes des subventions par le biais de son *Fonds d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables* pour soutenir leurs actions. Chaque année, le type de subventions allouées est revu afin de les adapter aux nouveautés du marché et aux nouvelles priorités. En 2012, trois nouvelles subventions ont été introduites :

- le remplacement des chauffages électriques directs,
- les pompes à chaleur;
- l'achat de vélo dans le cadre d'un plan mobilité d'entreprise.

De plus, les subventions pour les panneaux solaires photovoltaïques ont été doublées et sont désormais allouées en fonction de la puissance pour favoriser l'efficacité énergétique.

Depuis août 2009, près de 180 subventions ont été allouées et 28 dossiers sont actuellement en traitement.

### **2.3 Promotion de la nature en ville**

#### **Objectifs**

Conserver l'attractivité de la ville, favoriser le bien-être des habitants et participer à la conservation des espèces

#### **Exemples d'actions mises en œuvre**

##### **1. Valorisation de la nature en ville**

Afin de développer les réseaux verts, d'améliorer la qualité des espaces de verdure et d'inciter à la mise en œuvre de mesures concrètes, la Municipalité a décidé d'identifier le potentiel de valorisation de la nature à Morges.

Avec 29 secteurs d'importance identifiés, dont bon nombre sur des parcelles privées, les actions possibles sont nombreuses. Dès lors, en plus d'agir sur ses propres parcelles, la Commune publiera un guide à l'intention des particuliers au printemps 2013.

##### **2. Conservation de surfaces de verdure dans les projets de construction**

Dans le cadre de la Commission consultative pour la nature, composée de membres de l'administration, de régies et gérances actives sur le territoire communal et d'associations de la protection de l'environnement, la déléguée pilote les travaux du groupe de travail "Coefficient de verdure". Ce groupe de travail évalue la pertinence et les possibilités d'inclure une surface minimale de verdure dans les projets de construction, afin de conserver des espaces verts de qualité en ville. Les résultats de ces travaux seront intégrés dans la révision du plan général d'affectation qui devrait pouvoir démarrer cette année.

## 2.4 Durabilité dans l'administration

### Objectifs

Renforcer la prise en compte des critères sociaux et environnementaux dans les achats et dans les projets de la Ville

### Exemples d'actions mises en œuvre

#### 1. Adhésion au Partenariat des achats informatiques romands (PAIR)

Il s'est agi de mener le processus d'adhésion au PAIR, conclu en juin 2011. Cette association, à laquelle a adhéré un grand nombre de communes romandes telles que Genève, Lausanne et Nyon, est chargée de définir et de réunir les besoins communs de ses membres afin de leur permettre d'acquérir des produits et prestations liés aux technologies de l'information et de la communication. Le PAIR a intégré dans ses appels d'offres des critères environnementaux et sociaux solides qui prennent en compte l'ensemble de la chaîne de production y compris les conditions de travail des sous-traitants et la réduction de la production de déchets (limitation des emballages).

#### 2. Produits d'entretien des bâtiments écologiques

A ce jour, 43 concierges entretiennent 48 sites de la Ville, ce qui implique l'utilisation d'une grande quantité de produits de nettoyage. Dans le but de limiter les risques lors de l'utilisation du produit (utilisateur et environnement) et de promouvoir la prise en compte des critères sociaux et environnementaux dans la chaîne de production, il s'est agi, pour la déléguée, d'engager un processus de remplacement des produits de nettoyage qui ne remplissaient pas ces critères. Les produits utilisés ont tout d'abord été analysés afin de trouver des produits comparables mais plus écologiques. L'efficacité de ces produits a ensuite été testée sur deux sites distincts entretenus par deux concierges différents. Au vu des résultats concluants, une séance d'information et de sensibilisation a été organisée le 5 octobre 2011 auprès de l'ensemble des concierges, afin de promouvoir l'utilisation de ces produits.

A l'heure actuelle, près d'un tiers des sites de la Commune sont d'ores et déjà entretenus avec ces produits et les produits non-écologiques seront progressivement rayés de la liste de commande.

## 2.5 Tissu économique

### Objectif

Soutenir le rôle fondamental des entreprises et renforcer les liens Commune-entreprises

### Exemples d'actions mises en œuvre

#### 1. Forum des commerçants

La Municipalité et la Coordination des commerçants de Morges (COOR) ont organisé en 2010 un forum des commerçants afin d'ouvrir le dialogue et de créer une plateforme de discussion pour cibler les besoins. Suite à ce forum, la déléguée a participé à la conception, l'organisation et le déroulement de la séance de travail d'avril 2010. Cette séance a permis d'identifier des actions concrètes à mener, d'une part, pour améliorer la communication entre autorités et commerçants et, d'autre part, pour traiter les questions de mobilité. Cette action a permis de réunir 120 commerçants lors du forum et une trentaine (sur inscription) lors de la séance de travail. Une nouvelle édition 2012 est en cours de préparation.

#### 2. Programme de gestion de la mobilité en entreprises

En décembre 2010, la Ville de Morges, a lancé son *Programme de gestion de la mobilité en entreprises*. en partenariat avec SuisseEnergie pour les communes. Ce programme promeut la gestion de la mobilité au sein des entreprises de plus de 50 employés (ou consortium équivalent), tout en renforçant la collaboration entre entreprises et autorités communales. Il a pour objectifs de soutenir les entreprises dans leurs processus d'adaptation de leur mobilité.

Dans le cadre du programme, un apéro mobilité a été organisé en décembre 2010. Il a été suivi, en février 2011, d'un atelier de travail, afin d'identifier les synergies possibles entre les entreprises et les mesures potentielles. Un service d'accompagnement et de conseils personnalisés a également été mis en place. Enfin, un soutien financier de CHF 7'500.00 maximum était proposé si l'entreprise s'inscrivait formellement au programme.

Les deux événements organisés ont permis de nouer le dialogue entre les entreprises et ont démontré qu'il s'agissait d'un réel sujet d'intérêt, puisque 50 % des entreprises de plus de 50 employés ont participé à l'apéro mobilité et près de 40 % à l'atelier de travail.

Il a été proposé à SuisseEnergie pour les Communes d'élargir l'accès au programme aux entreprises dès 25 employés. Si cette proposition devait être acceptée, une reconduction du programme en 2013 serait envisagée.

## **2.6 Perspectives futures**

Le programme d'actions de l'Agenda 21 est dynamique et en constante évolution, afin de prendre en compte les besoins. En plus des deux axes forts actuels qui sont la mobilité et l'énergie, l'Agenda 21 renforcera son action sur la qualité de l'espace public : nature en ville et aménagements urbains. L'accent sera également mis sur le domaine socio-économique : valorisation des PME, promotion de la mixité sociale et égalité hommes-femmes. En outre, des actions ciblées pour les aînés seront également au programme.

## **3 BILAN**

### **3.1 Résultats concrets**

La création du poste de déléguée au développement durable a permis d'établir rapidement l'Agenda 21 et ses priorités d'actions. Les actions décrites ci-dessus démontrent l'ancrage résolulement concret de l'Agenda 21.

Les actions mises en œuvre jusqu'à présent sont de trois ordres distincts :

- stratégiques, lorsqu'il est nécessaire de préciser les objectifs à long terme (énergie);
- de longue haleine, pour les projets qui demandent l'implication de nombreux partenaires, des travaux importants ou encore des modifications de comportement (plan mobilité, aquathermie, énergie dans les quartiers, coefficient de verdure, valorisation de la nature en ville, forum des commerçants, programme de gestion de la mobilité dans les entreprises);
- ponctuelles et immédiates, avec des résultats directement tangibles (telles que les ateliers de mobilité pour les seniors, le service de conseils et de contrôles énergétiques, l'adhésion au PAIR, les produits de nettoyage écologiques).

### **3.2 Participation de la société civile et information**

L'Agenda 21, en tant que force de proposition, permet de mener à bien des actions concrètes pour la population et les entreprises. Ces actions sont définies en collaboration avec les organismes des domaines en question (COOR, Pro Senectute Vaud, Espace Prévention La Côte, ...) et en concertation avec les groupes d'intérêts (employés, régies, propriétaires immobiliers, ...), grâce à des commissions consultatives ou des groupes de travail.

Parallèlement, l'accent est mis sur l'information et la sensibilisation de la population aux enjeux et actions de l'Agenda 21, via plusieurs canaux de communication :

- les pages de l'Agenda 21 du site Internet de la Ville;
- les publications spécifiques (morges.info sur le développement durable);
- les correspondances ciblées concernant, entre autres, les ateliers pour les seniors et les modifications apportées au Fonds Energie (aux architectes, revendeurs de vélo, entreprises, ...);



- les conseils directs;
- les articles dans le bulletin communal REFLETS et les communiqués de presse.

### **3.3 Visibilité et reconnaissance de la Ville de Morges**

Depuis l'engagement de la déléguée, datant d'un peu moins de trois ans, la visibilité et la reconnaissance de la Ville de Morges en tant qu'acteur du développement durable n'a cessé de croître auprès des différentes entités compétentes en la matière : Confédération, Canton, associations et réseaux divers qui considèrent la démarche morgienne comme exemplaire, en raison de son pragmatisme et de sa rigueur. Cela se traduit notamment par des demandes de présentation de l'Agenda 21 morgien au sein de ces instances, la contribution à des formations, la demande de conseils et d'appui pour la mise en œuvre d'actions par d'autres communes.

La participation active de la Ville de Morges dans ces réseaux est également bénéfique à la Commune, à plusieurs titres. Elle permet :

- de renforcer les liens avec les autres communes et les échelons cantonaux et fédéraux, et ainsi de faciliter les interactions et la résolution de problèmes;
- de bénéficier de réseaux d'échanges d'expérience;
- de faciliter la mise en œuvre de certains projets (mise en commun d'outils, développement de projets conjoints, ...).

### **3.4 Soutien à la population et aux services de l'administration communale**

Parallèlement à la mise en œuvre des projets en fonction des besoins et des priorités, la déléguée au développement durable a également un rôle de service auprès de la population et des entreprises. Elle fournit ainsi des conseils à la population, aux entreprises et aux commerçants, par exemple dans les domaines de la mobilité et de l'énergie.

Il en va de même au sein de l'administration où l'Agenda 21 permet de renforcer les synergies et les collaborations, et de soutenir les différents services dans leurs projets par des expertises, afin de tendre vers l'exemplarité des actions communales. Par exemple, Mme Wuerfel a préparé différentes prises de position sur des lois ou stratégies mises en consultation (loi sur l'énergie du Canton de Vaud, stratégie biodiversité de la Confédération) et soutient les services lors de réponses à différents postulats ou motions (tels que le postulat Frédéric Ambresin "Contre la prolifération des sacs en plastique" ou la motion Jean-Jacques Aubert "Encourager l'usage de la voiture électrique par la mise à disposition de bornes de recharge").

### **3.5 En termes financiers**

La mise en œuvre de l'Agenda 21 et de ses actions engendre bien évidemment des coûts dans la mesure où, même si une grande part des prestations sont assumées par la déléguée, le recours ponctuel à des mandataires externes s'avère nécessaire. A cet effet, le Conseil communal avait alloué un crédit de CHF 60'000.00 pour trois ans (préavis N° 10/2.08). A ce jour, les dépenses liées à la mise en œuvre de l'Agenda 21 se montent à CHF 41'519.80.

La déléguée recherche systématiquement des soutiens financiers auprès du Canton, de la Confédération et des entreprises pour la mise en œuvre des différentes actions.

Ainsi, jusqu'à présent, cette recherche de fonds a permis de recueillir près de CHF 55'000.00, et près de CHF 78'000.00 sont encore attendus d'ici fin 2012.

### **3.6 Réponse du poste aux objectifs fixés par le préavis N° 10/2.08**

Les chapitres 2 et 3 démontrent la parfaite adéquation des prestations fournies avec celles qui étaient attendues. Pour rappel, le préavis N° 10/2.08 indiquait les prestations suivantes :

- élaboration d'un concept d'Agenda 21;
- définition d'un set d'indicateurs;

- établissement d'un programme d'action;
- priorisation et mise en œuvre des mesures dans la durée;
- suivi et évaluation;
- conseil;
- communication;
- participation active au sein des réseaux romand, national et communal de développement durable;
- participation de la population, des milieux associatifs et des groupes d'intérêts;
- poursuite et renforcement de la politique énergétique de la Ville.

#### 4 PROPOSITION

La création du poste de déléguée au développement durable a permis à la Municipalité de se doter d'un plan d'actions cohérent, de réaliser des actions concrètes, de démarrer des projets de longue haleine et de mettre en place des prestations de conseil efficaces. Au vu des bénéfices apportés par le poste de la déléguée au développement durable et pour assurer la continuité de la démarche, la Municipalité soutient la pérennisation de ce poste au sein de la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable.

#### 5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

##### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

##### décide :

1. d'intégrer le poste de la déléguée au développement durable à la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable;
2. de dire que le montant du salaire de 0.8 ETP, charges sociales comprises, continueront à être portés en compte dès le budget 2013.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mars 2012.**

la syndique

le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella